



Dans le cadre des négociations L'UNSA exige :

- **La revalorisation de la valeur du point** afin de pouvoir assurer un taux de remplacement comparable à ceux observés aujourd'hui.
- **Le maintien des 100 % des droits acquis** dans les régimes actuels.
- L'ouverture de négociation pour la **prise en compte réelle de la pénibilité** intégrant de nouveaux critères.
- **Des transitions adaptées** pour les régimes spéciaux garantissant leur "contrat social".
- **L'ouverture de négociations sur les carrières** et rémunérations pour les fonctionnaires et des agents des régimes spécifiques qui ne perçoivent pas de primes.
- La **prise en compte de la dangerosité** de certains métiers (forces de sécurité, RATP, SNCF, aide soignants...).
- Une **prise en compte** acceptable des **périodes de chômage** non indemnisé.
- Un **minimum de pension** qui tende vers **100 % du SMIC**.
- Des mesures particulières vis-à-vis de **l'emploi des seniors**, des fins de carrières et des transitions entre vie active et retraite.
- **Des montants des pensions proches des revenus d'activité.**

**Restez informé, suivez le dossier
Réforme des Retraites sur le site :**

unsa.org



UNSA.Officiel



@unsa-officiel



Agir et négocier pour obtenir du concret

Fondre nos 42 régimes historiques de retraite en un seul régime universel, telle est la volonté du Président.

Il veut mettre en place un **régime par points** où chaque euro cotisé ouvrira les mêmes droits à pension quel que soit le métier d'origine ou le statut.

L'UNSA n'a pas demandé une telle réforme mais à partir du moment où le dossier est mis sur la table nous avons bien l'intention d'aller jusqu'au bout des négociations et peser sur les décisions.

L'UNSA est à l'offensive pour défendre les intérêts de l'ensemble des salariés et les spécificités des métiers. Nous ne laisserons pas le gouvernement décider seul, il ne doit pas y avoir de punies de la réforme.

unsa.org



Le régime par points, c'est la fin du système par répartition !

Infox. Dans un système de retraite par points, les pensions continueront à être payées par les cotisations des actives et actifs. C'est le principe d'un système par répartition. C'est d'ailleurs déjà le cas pour les salariées du privé (ARCCO-AGIRC) et pour les contractuels de la Fonction publique (IRCANTEC). Et personne ne conteste aujourd'hui ce régime de retraite complémentaire. L'enjeu est de préserver le régime par répartition et de le crédibiliser pour les nouvelles générations.

L'UNSA a déjà obtenu

- Le maintien de l'âge de départ en retraite à 62 ans,
- La création d'une bonification de pension dès le 1er enfant,
- La prise en compte des primes dans le calcul des retraites pour les régimes qui ne les prennent pas en compte,
- Le principe d'une phase longue de convergence dans le nouveau système (15 ans),
- Le principe d'une transition plus longue pour certains métiers ou secteurs,
- Le maintien du dispositif carrière longue,
- Le maintien de la réversion,

Avec les régimes par points, mes pensions vont baisser !

Infox. Sauf à être doté d'une boule de cristal, personne ne peut prédire le niveau de pension dans 20 ou 30 ans. Et ce que soit par ailleurs le type de régime.

Les pseudo simulations sur une longue période ont peu de sens. Personne il y a 30 ans ne pouvait prédire le niveau actuel des pensions.

Avec le régime par points, on veut nous faire travailler plus longtemps !

Info et Infox.

L'âge de départ en retraite est maintenu à 62 ans. Et un âge pivot pourrait être fixé à 64 ans. Aujourd'hui les salariées partent à la retraite en moyenne à 63 ans et 8 mois. Pas loin des 64 ans donc... Mais souvent avec des retraites incomplètes et diminuées d'une décote. L'âge pivot à 64 ans, c'est aussi la disparition de la décote, ce qui favoriserait les femmes, les salariées aux carrières heurtées ou qui ont commencé tard à travailler.



Pour l'Unsa, il ne peut y avoir de punies de la réforme